Image not found or type unknown

Après une non conciliation

Par **turquin marie**, le **31/12/2016** à **03:25**

Bonjour
Suite à une information préoccupante sur mineur, mon mari battant sa fille en mon absence, j ai porté plainte et entammé procédure de divorce. J ai ensuite retiré plainte uniquement parçe qu il pouvait perdre son boulot, fonctionnaire (casier judiciaire vierge).
Mais il a eu condamnation non inscrite dans son casier.
Ma question est, si après la non conciliation, je reprend la vie avec lui, si récidive, qu est que je risque?
Sachant que pour l instant , il a entammé une thérapie, mais je suis dans l incertitude qu il va poursuivre...
Que puis je faire , pour protéger mes arrières, lui faire signer un papier comme quoi, il s engagé à se soigner, dès que nécessaire, de quitter le logement, sur demande....
Merci...
Déjà fait un post sans reponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés